

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2011 A BEAULIEU SUR LAYON



Excusés : Me BRIERE, Ms NORMANDIN, FRABOUL, MENARD, CLEMOT, SECHER, DUVEAU, VACHER, BARRE.

Etaient présents : Mes ROUGIER, ROCHER, TAUBIN, HORREAU, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOUE, MILLET, COCHARD, DOUGE, JOULAIN, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GAUTIER, THOMAS.

Sous la présidence de Michel PIRON

1 • Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : vote des tarifs

Vote des tarifs

Monsieur PIRON donne lecture de la proposition de tarifs 2011 pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011 :

Catégories	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Foyer 1-2 pers.	121 €	127 €
Foyer 3 pers et +	183 €	192 €
Résidence Secondaire	71 €	75 €
Professionnel coef 1	103 €	108 €
Professionnel coef 2	134 €	140 €
Professionnel coef 3	165 €	172 €
Professionnel coef 4	196 €	204 €
Foyer Logement Mozé sur Louet	1 069 €	1 126 €
Sœurs Bénédictines de Martigné	1 133 €	1 194 €
IMP Martigné	1 359 €	1 432 €
Carrefour Contact Martigné	1 681 €	1 770 €
Maison de retraite St Lambert	2 087 €	2 198 €
Maison de retraite Thouarcé	2 423 €	2 552 €
Hopital Local Martigné	3 262 €	3 436 €
SUPER U Thouarcé	3 294 €	3 470 €

La proposition de tarifs tient compte de l'actualisation du nombre de foyers pour l'année 2011. Les tarifs 2011 augmentent en moyenne de 5%. La recette de redevance d'enlèvement des ordures ménagères est estimée à 964 955 €. Il indique que la cotisation SMITOM ajoutée au remboursement de l'emprunt de la déchetterie pour l'année 2011 est d'un montant de 995 317 €.

Il précise que deux délibérations distingueront les tarifs de janvier à avril 2011 et de mai à décembre 2011.

Il ajoute que les tarifs 2012 seront votés en novembre ou décembre prochain.

2 • Budget Général de la Communauté de Communes :

Monsieur PIRON souhaite rappeler le contexte totalement nouveau du budget 2011 avec la mise en place de la réforme relative à la fiscalité. Il reste encore de nombreuses incertitudes aujourd'hui sur les conséquences de cette réforme. Les hypothèses de recettes de DGF étaient pessimistes au démarrage de la préparation du budget. Finalement le montant de la DGF 2011 augmente de 0.94% par rapport à l'année dernière. Quant au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources qui est un mécanisme de péréquation qui implique un reversement des gains liés à la réforme de la fiscalité, il est plus important que le chiffre initialement annoncé par le Ministère de l'Economie. D'autres collectivités qui perdent des revenus avec la réforme vont percevoir une somme compensatoire.

Pour l'année 2011, Monsieur PIRON propose une augmentation de la fiscalité de 1,8%. Il rappelle que la Communauté de Communes est un territoire en développement démographique et économique.

→ *Approbation du Compte de Gestion 2010*

Monsieur LE BARS rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier.

→ *Vote du Compte Administratif 2010 - Affectation du résultat*

Monsieur LE BARS présente le compte administratif du budget principal.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 398 801.10 € et les recettes s'élèvent à 6 575 049.59 € soit un résultat de fonctionnement de 1 176 248.49 €. Pour les dépenses d'investissement, les dépenses s'élèvent à 4 863 456.01 € et les recettes se sont élevées à 3 858 959.38 € soit un solde d'investissement négatif de 1 006 496.63 €.

L'affectation du résultat est donc la suivante :

- Compte D 001 : solde d'investissement reporté : 1 006 496.63 €
- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 126 585.63 €
- Compte R002 : Résultat de fonctionnement reporté : 49 662.86 €

→ *Vote du budget primitif 2011 – Vote des taux de la fiscalité*

Sur la section de **fonctionnement** du budget primitif, Monsieur PIRON attire l'attention des élus sur le coût de fonctionnement lié à la citerne de gaz installée dans la Salle de Thouarcé. Celui-ci avait été estimé à 12 000 € lors de la commission finances. Il indique qu'après examen le coût peut être fixé à 6 000 €. Le réglage de l'installation peut permettre cette baisse de coût. Monsieur DUGUE indique que l'installation permet un maximum de température à 12°. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'utiliser l'installation pendant 6 mois compte tenu des températures extérieures. Le réglage devra se faire en fonction du temps pour le reste de l'année. Monsieur PIRON indique qu'il faut trouver le réglage minimum pour éviter la condensation. La mise en place d'une commande à distance devrait permettre de maîtriser cette dépense de fonctionnement.

Sur les dépenses liées au sport, Monsieur PIRON ajoute qu'un travail est réalisé pour avoir des propositions pour l'entretien de la Salle du Layon. Un premier chiffrage d'une entreprise avait été proposé mais la consultation doit être élargie et affinée. Concernant la maintenance en électricité indiquée lors de la commission finances, il s'agit du relamping de l'ensemble de la salle. Celui-ci n'est pas nécessaire en 2011 mais devra être programmée pour 2016. Son coût de 14 000 € pourra être provisionné à partir de l'année prochaine. En ce qui concerne la maintenance de la pompe à chaleur/centrale de traitement d'air/plomberie, le contrat 2011 serait de 5 000 € pour la première année et non 15 000 € comme indiqué dans la prévision. Concernant l'année 2011, le contrat s'élèverait à 7800 € car la garantie fabricant sera terminée et il sera nécessaire d'avoir une assistance supplémentaire.

Concernant le fonctionnement, Monsieur LE BARS signale :

- la dépense de 87 110 € correspondant aux travaux de la micro-crèche à Martigné-Briand qui sera payée en dépenses de fonctionnement car le logement est loué par la Communauté de Communes au Val de Loire.
- Les honoraires au compte 6226 distinguent notamment une somme de 10 000 € prévisionnelle pour le projet de mise en réseau, l'assistance juridique pour la délégation de service public à hauteur de 9 568 €, l'assistance technique pour la délégation de service public à hauteur de 7925 € ainsi que les honoraires de l'architecte pour la micro-crèche pour 10 915 €.
- Sur l'article 6228, les 3 000 € correspondent au projet d'harmonisation des entrées de bourgs réalisé par les étudiants d'AGROCAMPUS Ouest.
- Au chapitre 64, un CDD de 5 mois d'un attaché est prévu pour le remplacement de congé maternité de Stéphanie RAIMBAULT
- Sur l'article 6554, sont détaillées les différentes cotisations dont celle au SMITOM qui correspond à un total de 995 317 € tenant compte du remboursement de l'emprunt pour la déchetterie. L'annexe n°7 fait apparaître la baisse des coûts liée au fait qu'il n'y ait plus qu'une seule déchetterie au lieu de 4. La cotisation pour le Pays augmente, elle est liée à la mise en place de l'ORAC.
- Le compte 6745 fait apparaître les dépenses relatives à la politique de l'habitat votées lors du conseil communautaire du 24 mars. La participation intercommunale sur 3 ans s'élève à 64 800 €.

Concernant l'article 6817, une question est posée sur la différence entre la provision relative à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et les admissions en non valeur. Monsieur LE BARS indique que les admissions en non valeur correspondent aux recettes qui sont annulées car il y a impossibilité de paiement. La provision pour la redevance sert à couvrir les impayés.

Sur les recettes de la section de fonctionnement, Monsieur LE BARS signale la participation des communes de Thouarcé, Saint Lambert du Lattay, de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé et de la commune de Saint Aubin de Luigné au fonctionnement des deux haltes-garderies en fonction des heures réalisées.

L'annexe 10 fait apparaître les recettes liées à la fiscalité avec l'augmentation des taux de 1.8 %. Les contributions directes pour 2011 sont estimées à 2 722 188 €. Monsieur LE BARS précise que les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le non bâti et de fiscalité professionnelle font l'objet d'un rebasage. Ce rebasage est lié à la réforme fiscale. Par ailleurs, la faible augmentation des bases de taxes d'habitation s'explique par la neutralisation pour les usagers des montants de taxe d'habitation pour l'année 2011 suite à la réforme fiscale.

Monsieur LE BARS indique que la section de fonctionnement s'équilibre à 5 603 833 €.

Monsieur COCHARD insiste sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Monsieur PIRON confirme cette nécessité. Il ajoute qu'il y a un équilibre économique à maintenir. Pour autant, le développement démographique sur la Communauté de Communes implique de prendre en compte de nouvelles attentes notamment au niveau de la petite enfance.

Sur la section d'investissement, Monsieur RENOU apporte des précisions sur les points suivants :

- l'opération 525 fait apparaître le solde de la participation de la Commune de Beaulieu sur Layon à la salle de sport pour un montant de 93 151 €,
- l'opération 540 détaille le plan de financement pour la réalisation de 50 % de l'opération de restauration du Musée de la Vigne et du Vin dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale. Monsieur PIRON signale que le projet du Musée n'a pas été retenu au sein de cet appel à projets.
- L'opération 541 fait apparaître la Salle du Layon avec le solde des travaux, les équipements restant à acquérir, les travaux de parking et l'emprunt.
- L'opération 548 fait apparaître les investissements relatifs à la petite enfance.

Monsieur RENOU indique que la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 5 728 284 €.

3 • Budget annexe des Ateliers Relais de la Zone du Léard :

→ *Approbation du Compte de Gestion 2010*

Monsieur LE BARS rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier.

→ *Vote du Compte administratif 2010 - Affectation du résultat*

Monsieur LE BARS indique que le compte administratif présente un réalisé de 1 361 € en dépenses de fonctionnement et 28 733.46 € en recettes de fonctionnement. Pour l'investissement, le réalisé est de 604 280.92 € en dépenses et 15 189.88 € en recettes.

L'affectation des résultats est la suivante ;

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 589 091,01 €
- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 27 372.46 €

→ *Vote du Budget primitif 2011*

Monsieur LE BARS indique que le budget annexe 2011 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 27 844 € et en section d'investissement à hauteur de 991 233 €. Les projets prévus sont la construction d'un atelier relais de 175 m² et la construction d'un atelier de 750m².

4 • Budget annexe de l'aménagement de la Zone du Léard :

→ *Approbation du Compte de Gestion 2010*

Monsieur LE BARS rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier.

→ *Vote du compte administratif 2010 - Affectation du résultat*

Monsieur LE BARS indique que le compte administratif présente un réalisé de 120 986.93 € en dépenses de fonctionnement et 213 532.64 € en recettes de fonctionnement. Pour l'investissement, le réalisé est de 160 599.38€ en dépenses et 39 612.45 € en recettes.

L'affectation des résultats est la suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 120 986.93 €
- Compte R002 : Résultat de fonctionnement reporté : 92 545.71

→ Vote du budget primitif 2011

Monsieur LE BARS indique que le budget annexe 2011 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 285 817 € et en section d'investissement à hauteur de 1 093 087 €. Le projet d'aménagement de la Zone du Léard II est inscrit en totalité dans l'année 2011.

5 • Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : Admissions en non valeur

Monsieur PIRON donne lecture du tableau des admissions en non valeur pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Année	Nom	Montant	Motif
2007		96 €	Insuffisance d'actif sur redressement judiciaire/liquidation judiciaire
2008		112 €	N'habite plus à l'adresse indiquée
2009		109.23 €	Poursuite sans effet
2005		122 €	PV de carence
2006		119 €	PV de carence
2006		82.50 €	PV de carence
2007		114 €	PV de carence
2007		98 €	PV de carence
2007		114 €	PV de carence
2008		112 €	PV de carence
2008		112 €	Surendettement, décision d'effacement de la dette
2008		112 €	PV de carence
2008		122 €	PV de carence
2009		114 €	PV de carence
2009		114 €	Surendettement, décision d'effacement de la dette
2009		114 €	PV de carence
2009		114 €	PV de carence
2010		121 €	Surendettement, décision d'effacement de la dette
2009		114 €	Décédé
2008		70.5 €	Décédé
2010		121 €	PV de carence
2010		121 €	PV de carence
2007		57 €	Recherches infructueuses
2010		121 €	PV de carence
2005		188 €	Surendettement, décision effacement de la dette
2008		172 €	PV de carence
2009		174 €	PV de carence
2010		183 €	PV de carence
2010		121 €	Certificat d'irrécouvrabilité
TOTAL		3344.23 €	

6 • Salle du Layon : acquisition de matériel de sonorisation et de vidéo-projection

Monsieur PIRON indique qu'afin de compléter l'équipement de la Salle du Layon, une consultation a été lancée pour l'acquisition d'équipement en sonorisation. Trois sociétés ont déposé une offre. L'estimation de cet équipement est de 14 000 € HT.

Entreprise	Offre HT
BODET	12 491.95 €
GIRARD LE TEMPS	12 641.22 €
ELACOM	13 882.97 €

Monsieur BODINEAU indique que la Commission sport a proposé de retenir l'offre de l'entreprise ELACOM. Il ajoute que les offres des entreprises BODET et GIRARD LE TEMPS sont des solutions sans fil non compatibles avec une charpente métallique. Monsieur DUGUE indique qu'il ne connaît pas les systèmes de sonorisation mais l'entreprise ELACOM est particulièrement reconnue en la matière.

7 • Atelier relais de 750 m² : choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur PIRON signale que suite au conseil communautaire du 24 mars, il a été proposé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme précis afin de lancer ensuite la consultation de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, deux architectes ont déposé une proposition :

Architecte	Montant HT
Philippe BONTEMPS (Angers)	1300 € HT
Agence GREGOIRE (Cholet)	800 € HT

Il propose de retenir l'Agence GREGOIRE qui a fait la proposition la moins disante.

8 • Subvention 2011 à l'EMIL

Monsieur PIRON indique que suite au conseil communautaire du 24 mars, il a été proposé de reporter le vote de la subvention à l'Ecole de Musique Intercommunale du Layon (EMIL) afin d'examiner les subventions accordées par les Communautés de Communes pour les écoles de musique voisines. Il apparaît (voir tableau joint) que la participation de la Communauté de Communes se situe dans les mêmes coûts ramenée à l'élève que la Communauté de Communes Loire Longué et même à un niveau supérieur à celui de la Communauté de Communes Loire Aubance.

Suite à un échange avec Monsieur POURCHER, il propose que la subvention 2011 s'élève à hauteur de 71 000 € quand la demande de l'association s'élevait à 80 000 €. Il ajoute que la Communauté de Communes fait un effort supplémentaire et les familles également par l'augmentation des tarifs des cours.

9 • Achat de matériel pour la voirie 3 communes

Monsieur PIRON indique que les élus en charge de la voirie 3 communes ont évalué le besoin de matériel pour 2011 : remplacement du tracteur à Faye d'Anjou, remplacement de l'épareuse, remplacement de la remorque. Les élus ont réalisé une consultation auprès de 3 entreprises. Ils ont associé les utilisateurs pour l'essai de matériel. Réunis en commission le 28 mars dernier pour examiner les offres, les élus proposent l'acquisition du matériel suivant avec les reprises auprès de BEAUPREAU MOTOCULTURE :

	Coût HT	Reprise HT
Tracteur John DEERE	59 200 €	6000 €
Epareuse KUHN	20 500 €	3000 €
Remorque ROLLAND	9 900 €	5000 €
TOTAL	89 600 €	14 000 €

10 • Questions diverses

Aménagement de la Zone du Léard II

Monsieur LE BARS indique que le cabinet GRIMAUD lui a présenté le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de la Zone du Léard II et a détaillé l'estimation des travaux :

	Estimation du lot	Détail du lot
Lot 1 Terrassement – Assainissement - Voirie	510 275 € HT	RD 24 : 113 681 € Voie principale : 325 168 € Voie en impasse : 68 225 €
Lot 2 Aménagements paysagers	34 123.90 € HT	
TOTAL	544 398.90 € HT	

Il ajoute que la consultation des entreprises sera publiée semaine 16 pour une remise des offres le 16 mai avec une attribution des lots le 26 mai prochain.

Achat de mobilier pour la bibliothèque intercommunale du Layon

Monsieur PIRON indique que pour l'achat de mobilier à la bibliothèque intercommunale, deux fournisseurs ont été consultés :

Fournisseur	Prix TTC
DOMINIQUE CHANSON	4820 € TTC
BUROC	5232.38 € TTC

Qualitativement, l'offre de Dominique CHANSON est supérieure, au niveau du prix, elle est mieux placée.

Aménagement d'entrées de bourgs

Monsieur PIRON indique que suite à la validation du projet d'aménagement d'entrées de bourgs pour la Commune de Mozé sur Louet, la commune a transmis un devis supplémentaire de fourniture de végétaux de 300 € HT, cela modifie le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Rue du 30 août 1944	3 810.83	4 557.75
Rue de la Forêt	5 922.92	7 083.81
Surplus rue de la Forêt	300.00	358.80
Recettes		
FCTVA		1 857.90
Solde à financer		2 699.85
Part Commune (30%)		809.96
Part Communauté de Communes (70%)		1 889.90

Mise à disposition du service interbibliothèques

Monsieur PIRON propose d'adopter la convention de mise à disposition du service interbibliothèques pour l'année 2011 partagé entre les communes de Faye d'Anjou, Martigné-Briand et Chavagnes les Eaux.

Assainissement

Monsieur MILLET indique qu'une réunion s'est déroulée à Angers concernant la compétence assainissement non collectif que la Communauté de Communes n'a pas pris, à la différence de la plupart des Communautés de Communes. Monsieur PIRON signale que la compétence assainissement non collectif consiste pour la plupart des Communautés de Communes à assurer la partie diagnostic tout comme l'a fait la Communauté de Communes des Coteaux du Layon. Sur l'assainissement collectif, il indique que seules les communautés d'agglomération ont pris la compétence parce qu'elles y sont obligées.

PLU intercommunal

Monsieur PIRON indique qu'une réunion d'information sera prochainement organisée sur le PLU intercommunal en présence de Monsieur MALGAT de la DDT. Les maires, adjoints à l'urbanisme et secrétaires de mairie seront conviés à cette réunion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

APPROUVE les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de janvier à avril 2011 comme indiqué ci-dessus

APPROUVE les tarifs ci-dessus pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour la période de mai à décembre 2011.

DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE les résultats du Compte Administratif 2010

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante :

- Compte D 001 : Solde d'investissement reporté : 1 006 496.63 €
- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 126 585.63 €
- Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 49 662.86 €

VOTE le budget primitif pour l'année 2011.

PRECISE que ce budget a été voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

FIXE les taux d'imposition des 4 taxes comme suit :

- Taxe Habitation : 10.92 %
- Foncier Bâti : 9.14 %
- Foncier non Bâti : 20.39 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9.87 %

FIXE le taux relais de la Fiscalité Professionnelle de Zone: 19.55 %

DECLARE que le Compte de gestion du Budget Annexe des Ateliers Relais de la Zone du Léard dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE les résultats du Compte Administratif 2010 du Budget Annexe des Ateliers Relais de la Zone du Léard

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010 du Budget Annexe des Ateliers Relais de la Zone du Léard de la manière suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 589 091.04 €
- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 27 372.46 €

VOTE le budget annexe des ateliers relais de la Zone du Léard pour l'année 2011.

PRECISE que ce budget a été voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

DECLARE que le Compte de gestion du Budget Annexe de l'Aménagement de la Zone du Léard dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Aménagement de la Zone du Léard

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010 du Budget Annexe de l'Aménagement de la Zone du Léard de la manière suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 120 986.93 €
- Compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté : 92 545.71 €

VOTE le budget annexe de l'Aménagement de la Zone du Léard pour l'année 2011.

PRECISE que ce budget a été voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

DECIDE d'admettre la somme de 3 344.23 € en non valeur.

ACCEPTE l'offre de l'architecte AGENCE GREGOIRE pour un montant de 800 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'un atelier relais de 750m² dans la Zone du Léard à Thouarcé,

AUTORISE le Président à signer l'offre de l'Agence GREGOIRE.

ACCEPTE l'offre de l'entreprise ELACOM pour l'équipement en sonorisation de la Salle du Layon pour un montant de 13 882.97 € HT,

AUTORISE le Président ou le premier Vice-Président à signer le devis correspondant.

APPROUVE la subvention à l'EMIL pour un montant de 71 000 € pour l'année 2011,

APPROUVE la convention d'objectifs pour l'année 2011,

AUTORISE le Président à signer la convention.

ACCEPTE l'offre de BEAUPREAU MOTOCULTURE pour l'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'une remorque pour un montant de 89 600 € HT

ACCEPTE les offres de reprise pour le matériel à hauteur de 14 000 € HT
AUTORISE le Président ou le Premier vice-Président à signer le devis

APPROUVE le projet définitif et le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l'aménagement de la Zone du Léard II pour un montant prévisionnel de travaux de 544 398.90 € HT,
DONNE tout pouvoir au Président pour lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 52 du code des marchés publics,
AUTORISE le Président à signer, le moment venu, le marché à intervenir.

ACCEPTE l'offre de DOMINIQUE CHANSON pour un montant de 4820 € TTC pour l'acquisition de mobilier pour la Bibliothèque Intercommunale du Layon
AUTORISE le Président à signer le devis.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
ACCEPTE le devis de l'entreprise HALOPE pour un montant de 300 € HT
AUTORISE le Président ou le Premier vice-Président à signer le devis
PRECISE que la participation de la commune de Moze sur Louet, déduction faite du FCTVA, est de 809.96 €

APPROUVE la convention de mise à disposition du service interbibliothèques auprès des communes de Martigné-Briand, Faye d'Anjou et Chavagnes
AUTORISE le Président à signer la convention.